

## LE BAYONNAIS PIERRE HAUDAUDINE SURNOMMÉ LE RÉGULUS NANTAIS 1756-1846.

---

Vers les premiers jours du mois d'août 1846 mourut à Nantes un Bayonnais en qui ses contemporains saluaient *Le Régulus Nantais*. C'était un ancien négociant, possesseur d'une fortune considérable, né à Bayonne, à la rue des Basques. Il se nommait Pierre Haudaudine.

Son père, appelé aussi Pierre, était veuf de Catherine de Lacoche et demeurait chez M. Loustau, à la rue des Basques, lorsque, le 6 juillet 1751, il contracta mariage avec Jeanne Lamagnère, domiciliée dans la même rue. C'était un honorable négociant, avantagement connu sur la place de Bayonne.<sup>1</sup>

Pierre Haudaudine fut baptisé à la Cathédrale, le 19 novembre 1756, le jour même de sa naissance, par l'abbé Diparaguerre, vicaire.

---

<sup>1</sup>Les *Archives Communales* de Bayonne le mentionnent en quatre circonstances:

**ff. 223.** Plainte en diffamation portée par Sauveur Lombard, avocat, contre Joseph Rouy, boulanger; témoins entendus: Michel-Léon Duvergier de Joannis, Dominique Poydenot,, *Pierre Haudaudine*, négociants; Bernard Laserre, négociant, membre de la cour consulaire; Bernard Joly, huissier au sénéchal, etc.

**ff. 278.** Saisie de cargaisons de blé; requêtes de *Pierre Haudaudine* et fils aîné et de Van-Oosterom, Camerade et Mentze, négociants, à cette occasion.

**ff. 349.** *Pierre Haudaudine* et fils aîné, négociants de Bayonne, contre François Lemoine, marin de l'île de Ré.

**hh. 218.** Lettre adressée à M. Trudaine, par *Haudaudine*, négociant de Bayonne, demandant *l'entrée libre* de 500 conques de sel capturées par le corsaire le *Saint-Laurent*, capitaine Duronea.

Il eut pour parrain Pierre Lamagnère, son oncle maternel et pour marraine Marie Haudaudine, sa tante paternelle.<sup>1</sup>

Comment le petit bayonnais mérita-t-il plus tard sa fière devise?<sup>2</sup>

Le voici, d'après le *National de l'Ouest*, reproduit en partie par le *Mémorial* du jeudi 13 août 1846 et, plus au long, par la *Sentinelle des Pyrénées* du mardi 18 août 1846.

„C'était en 1793. Haudaudine faisait partie des détachements envoyés dans la Vendée. Ayant été pris par les Vendéens, il fut chargé, lui troisième, de venir à Nantes proposer un échange de prisonniers. L'armée royale tenait beaucoup à obtenir cet échange; aussi fit-elle jurer sur l'honneur à Haudaudine et à ses deux compagnons de revenir se constituer prisonniers, s'ils ne réussissaient pas dans leur mission . . . Ce retour devait être promptement suivi de la mort; ils en avaient l'avertissement et la certitude.

„Dès qu'ils furent arrivés à Nantes, les autorités civiles et militaires s'assemblèrent; Haudaudine leur expliqua le sujet de leur retour, ainsi que les conditions imposées et jurées. L'échange des prisonniers fut refusé, de l'avis même de Haudaudine; <sup>3</sup> mais on ne voulut pas laisser les trois citoyens aller reprendre leurs fers et courir à une perte certaine.<sup>4</sup> Les deux compagnons de Haudaudine

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, GG. 99. Le mariage des père et mère est consigné GG. 94.

<sup>2</sup> On sait que le général romain, l'antique Régulus, fut pris à Tunis par le mercenaire lacédémonien Xanthippe. En 250 (av. J.-C.), les Carthaginois lui donnèrent la liberté sur parole, afin qu'il accompagnât la députation chargée par eux de demander à Rome l'échange des prisonniers; mais, au lieu d'appuyer cette mesure, il ne prit la parole dans le sénat que pour en dissuader ses concitoyens; après avoir ainsi parlé, il ne craignit pas d'aller, malgré les prières de sa famille et du sénat même, reprendre ses fers à Carthage. Il y périt au milieu d'atroces supplices: on raconte que les Carthaginois, après lui avoir coupé les paupières et l'avoir exposé dans cet état aux ardeurs du soleil, l'auraient enfermé dans un tonneau rempli de clous, qu'ils auraient ensuite fait rouler du haut d'une montagne. Quelques critiques modernes mettent son supplice en doute. Le courage de Régulus a fourni des sujets de tragédie à Pradon, à Dorat, à Métastase et à Lucien Arnault, fils de l'auteur de *Marius*.

<sup>3</sup> Le procès-verbal de la délibération est donné par C. Mellinet, dans *La Commune et la Milice de Nantes*, t. VII, pp. 226-229.

<sup>4</sup> Les trois gardes nationaux s'appelaient Babin, Charnier et Haudaudine. Cf. Chassin, *La Vendée Patriote*, Paris, Dupont, 1893, t. I, p. 357.

se laissèrent facilement persuader; mais Haudaudine avait donné sa parole, et ce fut vainement qu'on tenta de s'opposer à son départ.<sup>1</sup> Ce qui rehausse encore sa noble conduite dans cette affaire, c'est qu'il n'a jamais voulu nommer les deux compagnons qui avaient préféré la vie à l'honneur.

„La fidélité de Haudaudine à la parole qu'il avait donnée surprit étrangement les chefs royalistes; mais le refus d'échanger les prisonniers les exaspéra et ne tarda pas à étouffer leur admiration. Haudaudine fut jeté parmi ceux de ses compatriotes que le sort avait trahis; traîné de camp en camp, de village en village, il allait enfin subir son destin, quand lui et ses compagnons d'infortune furent sauvés par un de ces traits de magnanime générosité que la Providence réserve pour consoler des maux inséparables de la guerre, mais surtout d'une guerre civile.

„Après une bataille qui eut lieu à Cholet entre l'armée républicaine et l'armée vendéenne, celle-ci ayant été vaincue, les Vendéens se retirèrent et passèrent la Loire à Saint Florent. L'un des premiers chefs de l'armée ennemie, le général de Bonchamp,<sup>2</sup> avait été blessé à mort. De Bonchamp, sentant sa fin prochaine,

<sup>1</sup>Ce magnifique exemple de fidélité à la parole donnée fut brillamment suivi, deux ans après, par un autre bayonnais, l'amiral Charles Bergeret, dans des circonstances qui méritent d'être rappelées.

A l'âge de 25 ans, commandant de la frégate la *Virginie*, il soutint un combat contre un vaisseau rasé, commandé par l'amiral Pellew, depuis lord Exmouth, qui immortalisa son nom. Bergeret ne se rendit qu'au moment de couler bas, ayant déjà cinq pieds d'eau dans sa cale. C'était le 13 juin 1795.

Les Anglais, quelquefois appréciateurs du vrai courage, le portèrent en triomphe. Il fut renvoyé en France pour être échangé contre le fameux Sidney Smith, alors détenu à la Tour du Temple. Ne pouvant pas l'obtenir, nouveau Régulus, Bergeret retourna prendre ses fers.

Charles Bergeret, né à Bayonne le 11 mai 1771, contre-amiral le 27 janvier 1819, vice-amiral le 1<sup>er</sup> mai 1831, grand'croix de la Légion d'honneur en 1817, appelé au Sénat par décret du 31 décembre 1852, est mort à Paris le 19 août 1857.

Cf. Reynon, reproduit par Duvoisin, *Reg.* VI, p. 229; Ducéré, *Histoire des Rues de Bayonne* II, 108; VI, 158, 160. *Dictionnaire historique de Bayonne* I, 110.

<sup>2</sup>Le marquis de Bonchamp, général vendéen, né en 1759 dans l'Anjou, servit en Amérique, fut choisi en 1793 avec d'Elbée pour commander les Vendéens insurgés, obtint d'abord quelques succès dans l'Anjou et contribua à la prise de Bressuire et de Thouars, mais fut mortellement blessé en combattant devant Cholet le 17 octobre 1793.

exigea qu'on lui promît religieusement sa dernière volonté. Ses amis le jurèrent. — Rendez la liberté aux prisonniers républicains, dit-il alors. — Peu d'instant après il expira, et les prisonniers républicains furent immédiatement mis en liberté.<sup>1</sup> Haudaudine était du nombre. Son retour à Nantes fut célébré par des fêtes magnifiques.<sup>2</sup>

„M. Haudaudine était né à Bayonne; il est mort à l'âge de quatre-vingt neuf ans. On parle d'élever sur sa tombe une colonne surmontée d'une couronne civique; sur la principale face de la base on lirait cette simple inscription: *Au Régulus Nantais.*“

Le Vicomte Walsh termine ainsi, dans *l'Encyclopédie catholique*, l'article *Bonchamp*: „Quelque temps après la mort du comte de Bonchamp, sa veuve fut condamnée à mort par le comité révolutionnaire de Nantes. Un négociant de cette ville, M. Haudaudine, un des républicains renfermés dans l'église de Saint Florent, vint plaider sa cause., et dit qu'il serait aussi ingrat qu'injuste de faire périr la veuve de l'homme qui, par sa dernière parole, avait sauvé 5000 soldats de la république. — Cette fois le terrible tribunal fut juste, Madame de Bonchamp fut sauvée.“<sup>3</sup>

Ducéré qui, dans son *Dictionnaire historique de Bayonne*,<sup>4</sup> a consacré un article assez intéressant à Haudaudine, a fait erreur dans ses *Plaques commémoratives et Noms des rues*,<sup>5</sup> en proposant comme inscription à placer au N° 28 de la rue des Basques:

En cette maison  
naquit  
Jean Haudaudine  
surnommé  
le Régulus Nantais.

*Le Régulus Nantais* ne s'appelait pas Jean Haudaudine mais

<sup>1</sup>Cf. Chassin, *La Préparation de la Guerre de Vendée* (1789-1793), Paris, Dupont, 1892, t. III, p. 485.

<sup>2</sup>Par une fête nationale, dit le *Mémorial*.

<sup>3</sup>Elle est morte en 1845 et a laissé des Mémoires.

<sup>4</sup>Bayonne, Foltzer, 1911, t. I, in-8° à 2 col. de XII-461 p., pp. 413-414.

<sup>5</sup>Bayonne, Foltzer, 1911, in-8° de 124 p., p. 93.

bien Pierre Haudaudine. Le *Mémorial* et Chassin <sup>1</sup> sont absolument formels sur ce point.

D'ailleurs, la date de naissance fournie par les *Archives communales* de Bayonne et celle de décès indiquée par le *National de l'Ouest*, le *Mémorial* et la *Sentinelle des Pyrénées* concordent pour désigner, avec ses 89 ans, Pierre Haudaudine, né en novembre 1756 et décédé vers les premiers jours d'août 1846.

J.-B. DARANATZ.

---

<sup>1</sup>*Etudes sur la Vendée et la Chouannerie*, Paris, Dupont, 1900 (Tables générales).